

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 28 mars 2018 à 20h30 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRE Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; DEBAIN Olivier, MUZARD Régis.

Absents excusés : ROUX Valérie; CERCLEY Jean-François.

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

1/ a - Affectation de résultats :

Le conseil municipal vote par 4 voix pour et 3 contre, l'affectation de résultats 2017 :

Déficit d'investissement : - 79 062.42 €.

Excédent de fonctionnement : 249 568.86 €.

Reste à réaliser : 0.00 €.

b - Compte administratif 2017 et budget 2018:

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal approuve par 4 voix pour et 3 contre, les comptes administratifs de l'exercice 2017 :

Compte administratif 2017 :

Total réalisé - en dépense de fonctionnement : 449 603.95 €

- en recette de fonctionnement : 472 709.26 €

Total réalisé - en dépense d'investissement : 216 948.12 €

- en recette d'investissement : 197 666.40 €

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal approuve par 5 voix pour et 2 contre, le budget de l'exercice 2018 :

Budget 2018 :

Fonctionnement dépenses : 529 293.44 €

Fonctionnement recettes : 529 293.44 €

Investissement dépenses : 166 881.35 €

Investissement recettes : 166 881.35 €

Le conseil municipal décide à 5 voix pour et 3 contre de retirer la ligne de « réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 4 000 € », se trouvant dans les délégations de pouvoir au Maire, qui avait été autorisée lors de la séance du 12 mai 2014.

c - Vote des 3 taxes :

Le Conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas changer les taux des 3 taxes directes locales, elles seront au même taux que pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 6.65 %

- Taxe foncière : 13.44 %

- Taxe non-bâti : 20.28 %

4/ régies des salles des fêtes et zone de loisirs:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter à la régie des salles des fêtes et zone de loisirs Mme Lauvergon Corinne à la place de Mme Rietmann Alexia, elles seront donc constituées comme suivant :

Régisseur titulaire des 3 villages : Mme NASRI-FOUROT Delphine

Mandataire suppléante des 3 villages : Mme LAUVERGEON Corinne

Mandataire suppléante de la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes : Mme COCHU Stéphanie

Mandataire suppléant de la salle des fêtes d'Aubigny : Mr VOILLARD Daniel

Mandataire suppléante de la salle des fêtes de Montseugny : Mme VUILLEMOT Geneviève

5/ Convention d'adhésion au réseau des secrétaires de mairie :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention d'adhésion au réseau des secrétaires, moyennant la somme de 200 €/an

Cette adhésion permet à l'agent de recevoir une documentation technique constituée notamment d'une analyse des mesures législatives, réglementaires et/ou jurisprudentielles. De bénéficier d'une boîte à outils composée de fiches techniques, de procédures...

6/ CDD de Mme LAUVERGEON Corinne :

Le maire expose le départ de Mme Alexia Rietmann et l'arrivée de Mme Corinne Lauvergeon (mise à disposition par le Centre de gestion de Haute-Saône), en remplacement de Mme Marie-Chantal Dedole. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'embaucher Mme Lauvergeon en CDD de remplacement suivant les arrêts de Mme Dedole.

6/ Questions diverses :

1 – Mr MODOT Corentin pris en stage avec les employés communaux, suite à la préparation de son diplôme préparé en TLEPRO technicien géomètre-topographe (stage demandé en Mairie avec une convention relative à la formation en milieu professionnel), se trouve en poste durant 3 semaines. Le conseil décide à l'unanimité de lui octroyer une indemnité de 100 €.

2 – Le Maire expose le bilan 2017 de la forêt de Broye-Aubigney-Montseugny (surface totale de 604.25 ha) avec un total de recettes de 107 810.19 € en 2017 (106 731.55 € en 2016) et un total de dépenses de 33 682.26 € en 2017 (25 080.24 € en 2016).

3 – Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les sommes de :

- à l'association GENE : 80 €
- à l'amicale de l'école de Pesmes : 15 € par enfants (Debardier-Miancien Fylémon / Guigue Léo / Lambotte Baptiste / Roback Lucas / Sauvageot Anaëlle / Joly Cléa / Richard Rota Laura / Rigoulot Manon, soit 8 enfants) donc 120 € pour un voyage scolaire de 3 jours à Aisey en classe nature et poney.
- à l'association AVENIR : 80 €.

4 – Les défibrillateurs ont tous été contrôlés par les employés communaux.

5 – - Les cérémonies du 8 mai se dérouleront dans l'ordre suivant :

- 11h00 Broye les Pesmes,
- 11h30 Aubigney,
- 12h00 Montseugny suivi du pot de l'amitié à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,
GANDRE Gérard